



Installations PMR



Rappel de la réglementation sur l'accessibilité

Le code de la construction et de l'habitation a récemment évolué, notamment par le biais d'un nouvel arrêté en date du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP).

L'entrée en vigueur de ce nouvel arrêté au 1^{er} juillet 2017 s'applique aux demandes de permis et demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public déposées à compter de cette date et ne s'applique pas au bâti existant.

Dispositions relatives aux sanitaires

Chaque niveau accessible, lorsque des sanitaires y sont prévus pour le public, comporte au moins un cabinet d'aisances adapté pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant et d'un lavabo accessible.

Les cabinets d'aisances adaptés sont installés au même emplacement que les autres cabinets d'aisances

lorsque ceux-ci sont regroupés.

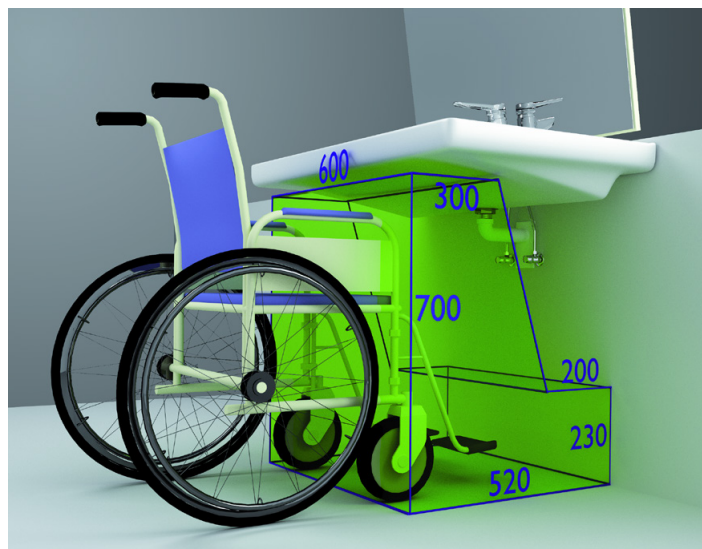
Lorsqu'il existe des cabinets d'aisances séparés pour chaque sexe, un cabinet d'aisances accessible séparé pour chaque sexe est aménagé par étage comportant un cabinet d'aisances.

Les lavabos ou un lavabo au moins par groupe de lavabos sont accessibles aux personnes handicapées ainsi que les divers aménagements tels que notamment miroir, distributeur de savon, sèche-mains, patères.



Lavabo

Un lavabo accessible doit présenter un volume vide en partie inférieure d'au moins 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant (voir détails ci-dessous, dans le cadre de la certification NF).



Le choix de l'équipement ainsi que le choix et le positionnement de la robinetterie doivent permettre un usage complet du lavabo en position assise.



Aucun obstacle ne doit se trouver dans le volume libre sous le lavabo. Idéalement, les raccordements des alimentations et évacuation seront encastrés. À défaut, il convient d'isoler les conduites thermiquement (risque de brûlure).

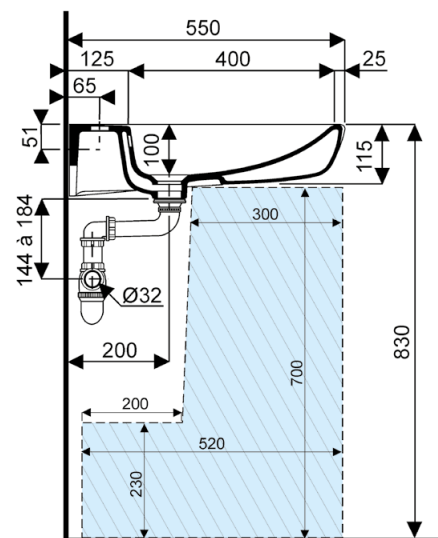
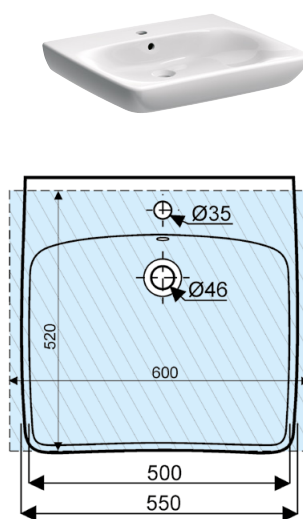
Choix du lavabo

Seuls les lavabos conçus pour un usage PMR sont compatibles avec la réglementation.

Le volume libre sous le lavabo Paracelsus 2 est matérialisé par la zone hachurée en bleu. Tous les éléments pouvant interférer avec ce volume (colonne, cache-siphon, consoles...) sont proscrits.

Un chevauchement de l'espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour d'une profondeur de 15 cm est autorisé sous la vasque/lave-mains/lavabo ou évier.

Un seul chevauchement peut être effectué sur un espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour.



Lavabo Paracelsus 2



Lavabo (suite)



Dans le cadre de la certification NF, les lavabos et plans de toilette sont, entre autres, soumis à un test de charge : l'appareil est fixé sur un voile béton et subit une charge statique de 150 kg pendant 1 heure.

Le choix des fixations doit donc être adapté à la nature du mur / de la cloison.

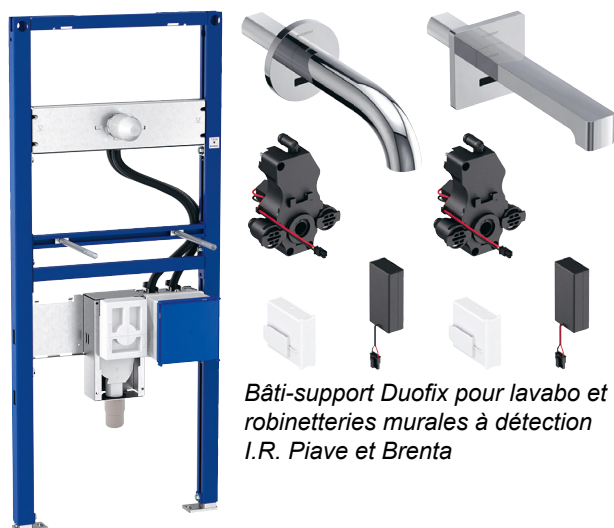
Dans le cas d'un montage sur cloison légère, l'utilisation d'un bâti-support est fortement recommandée.

Choix du bâti-support lavabo

Afin de libérer totalement le volume sous le lavabo tout en assurant la résistance à la charge, il convient d'orienter le choix vers un bâti-support avec siphon encastré.



Seule la tubulure de raccordement au siphon sera présente sous le lavabo, le corps du siphon étant intégré au bâti-support.



Bâti-support Duofix pour lavabo et robinetteries murales à détection I.R. Piave et Brenta

Une robinetterie à déclenchement sans contact, qu'elle soit murale ou sur gorge, complète efficacement le lavabo accessible.

La longueur du bec, le système d'alimentation de l'électronique (pile, secteur ou générateur) ainsi que le type de montage (sur gorge ou mural) doivent être adaptés au cas par cas.



Robinetteries sur gorge à détection I.R. Piave et Brenta



- Hauteur à l'avant :
 - cuvette de WC : 0,45 à 0,50 m
 - barre de maintien : 0,70 à 0,80 m
- Distance mur/axe du bol de la cuvette : 0,50 m
- Distance angle rentrant/plaque de déclenchement $\geq 0,40$ m
- Espace de manœuvre mini : $\varnothing 1,50$ m, hors des équipements fixes

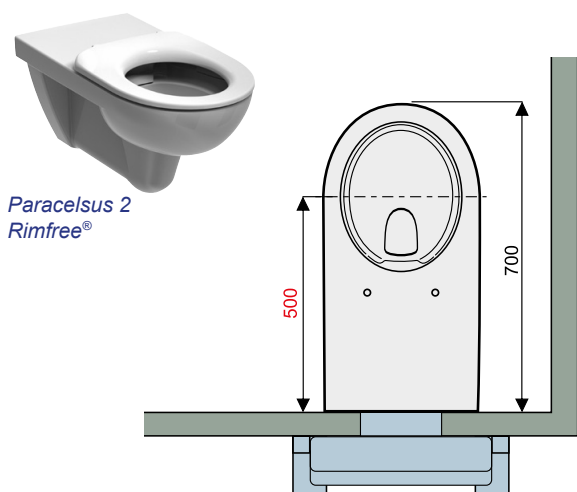
WC suspendu

Un cabinet d'aisances aménagé pour les personnes handicapées doit présenter les caractéristiques suivantes :

- il comporte un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré ;
- il comporte un lave-mains dont le plan supérieur est situé à une hauteur maximale de 0,85 m ;
- la commande ou la cellule de déclenchement est située à plus de 0,40 m de tout angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant ;
- la surface d'assise de la cuvette doit être située à une hauteur comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol, abattant inclus, à l'exception des sanitaires destinés spécifiquement à l'usage d'enfants ;
- une barre d'appui latérale doit être prévue à côté de la cuvette, permettant le transfert d'une personne en fauteuil roulant et apportant une aide au relevage. La barre doit être située à une hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m. Sa fixation ainsi que le support doivent permettre à un adulte de prendre appui de tout son poids.

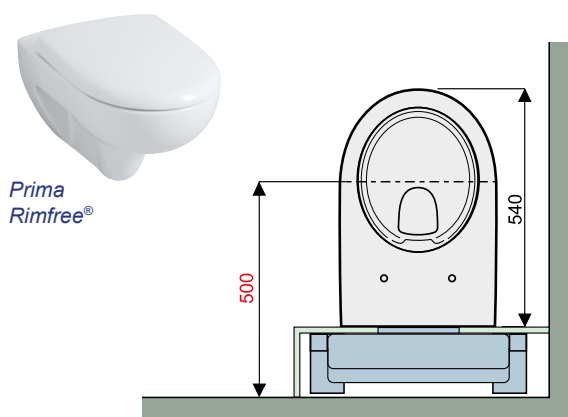
Choix de la cuvette suspendue

Le choix de la cuvette suspendue est conditionné par la configuration de l'installation :



Bâti-support derrière la cloison/
en gaine technique : une cuvette
suspendue rallongée PMR est
indispensable pour respecter la
distance mur/axe du bol de 0,5 m.

Toutes les cuvettes suspendues
rallongées PMR Allia sont équipées
d'un abattant à charnières renforcées
pour résister aux transferts depuis un
fauteuil roulant.



Bâti-support devant la cloison avec
habillage partiel : cette configuration
permet l'installation d'une cuvette
suspendue standard ; la distance mur/
axe du bol de 0,5 m est respectée.

Remarque : l'abattant équipant les
cuvettes suspendues standard n'est
pas conçu pour résister aux transferts,
et doit être remplacé par un abattant
type Universel PMR (ci-contre).



WC suspendu (suite)



Conçues pour résister à une charge statique de 400 kg, les cuvettes de WC suspendues seront installées sur un bâti-support qui garantit la répartition des contraintes entre le sol et le mur/la cloison.



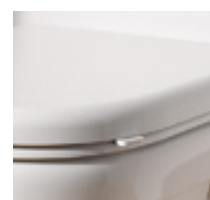
La gamme d'abattants Universel PMR est compatible avec la plupart des cuvettes de WC suspendues ou au sol. Différentes versions, dont une lunette Bleu abysses pour déficients visuels, sont toutes équipées de charnières renforcées.



WC suspendu Latitude, bâti-support Duofix, plaque de commande Sigma60.



Les charnières inox de l'abattant du WC suspendu Latitude sont renforcées afin de résister aux transferts depuis un fauteuil roulant.



Une languette (réversible) facilite la manoeuvre du couvercle d'abattant.

Choix du bâti-support

Le montage d'une cuvette de WC suspendue sur bâti-support permet de sécuriser et fiabiliser l'ensemble de l'installation..

Certains modèles de bâti-supports sont particulièrement adaptés aux installations accessibles.



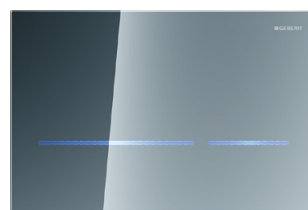
Bâti-support Duofix adapté PMR, avec plaques de montage pour fixation de barres de relevage



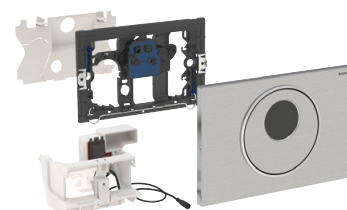
Bâti-support Duofix adapté PMR, avec réglage possible de la hauteur de cuvette de 41 à 49 cm après installation.



La plaque de déclenchement de la chasse peut être choisie pour permettre une plus grande autonomie de l'utilisateur : déclenchement sans contact (commande par infrarouge), ou mixte : sans contact / manuel.



Sigma80, à commande infrarouge pour déclenchement sans contact



Sigma10, à commande infrarouge et mécanique, pour déclenchement sans contact/manuel



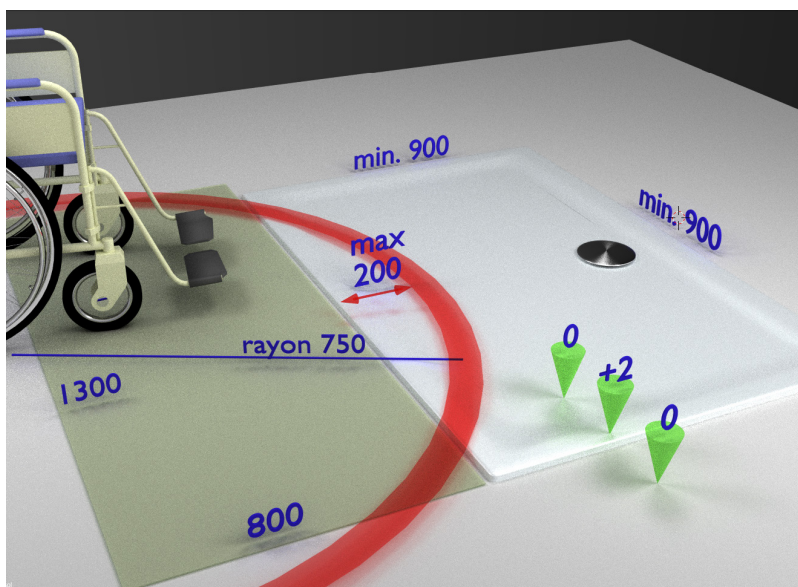
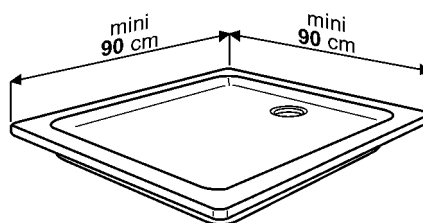
Receveur de douche

Les exigences liées à la réglementation concernent les aires d'utilisation, tout ce qui a trait à la circulation et à l'accès aux équipements, ainsi que la glissance des sols :

- pour être accessible, un receveur ne doit notamment pas présenter d'obstacle de hauteur supérieure à 2 cm, en entrée (épaisseur du bandeau) comme en sortie (profondeur de la cuve).



- de plus, il est recommandé que chacun des côtés du receveur de douche mesure au moins 90 cm.

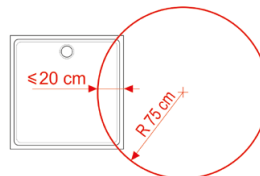


Dès lors qu'il répond aux caractéristiques d'accessibilité, un receveur de douche peut être intégré à l'espace de manoeuvre Ø 1,50 m, hors des équipements fixes.

Dans le cas des receveurs à rebord (ci-contre), la possibilité de chevauchement de l'espace de manoeuvre est limitée à 20 cm max.

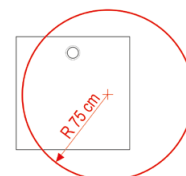
L'espace d'usage de 1,3 m x 0,8 m (en vert pâle) est contigu au receveur.

Receveur à rebords



receveur de douche dalle ou à rebord installé en débord : chevauchement de l'espace de manoeuvre max. 20 cm

Receveur dalle



receveur de douche dalle affleurant : chevauchement total de l'espace de manoeuvre



Receveur de douche (suite)

Zone de chevauchement

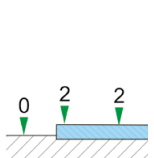
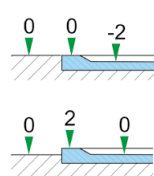
Le profil du receveur de douche (type dalle ou à rebord) ainsi que l'installation (affleurante ou en débord) déterminent la zone de chevauchement de l'espace de manoeuvre autorisée.



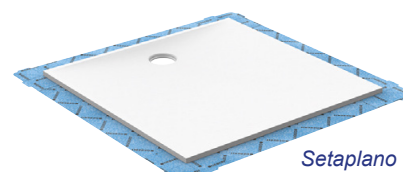
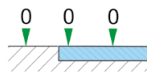
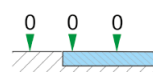
Receveur type	Modèle	Installation		Chevauchement
à rebord	Latitude Prima Style Prima	affleurante		≤ 200 mm
		débord 20 mm		≤ 200 mm
dalle	Embruns Setaplano	affleurante		tout le receveur
	Embruns	débord 20 mm		≤ 200 mm

Choix du receveur de douche

Chevauchement de l'espace de manoeuvre ≤ 200 mm



Chevauchement de l'espace de manoeuvre sur tout le receveur



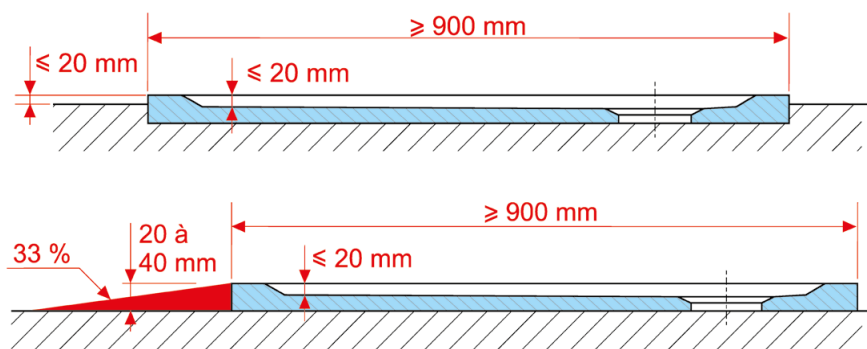


Receveur de douche (suite)

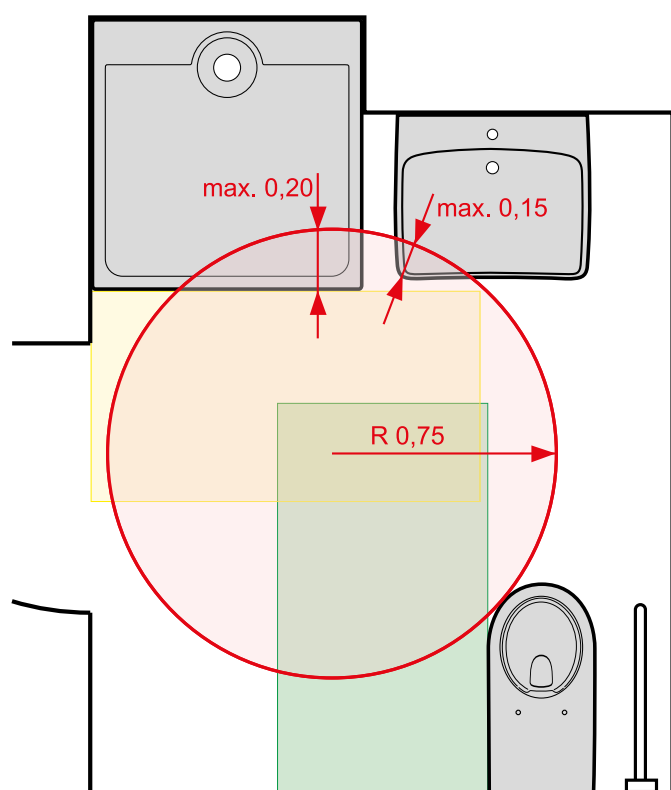
Le cas des receveurs à poser/à encastrer

A condition que sa profondeur de cuve n'excède pas 20 mm en entrée (Prima Style, Embruns), un receveur de douche à poser/à encastrer peut être installé de façon à le rendre accessible :

- en l'encastrant partiellement : moins de 20 mm au-dessus du sol fini,
- en le dotant d'une rampe d'accès ayant une pente max. de 33 %.

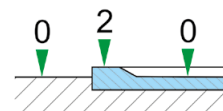


Exemples d'implantations



Receveur à rebords

Receveur à rebords Latitude posé en débord (max. 2 cm) :



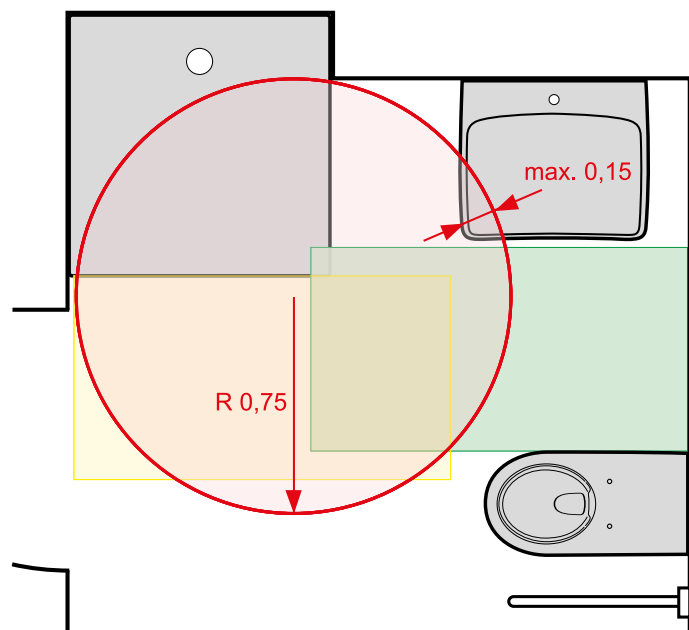
- l'espace de manoeuvre Ø 1,5 m peut chevaucher sur la douche de 20 cm max.

- l'espace de manoeuvre Ø 1,5 m peut chevaucher sur le lavabo de 15 cm max.

Les espaces d'usage de la douche et du WC (0,8 m x 1,3 m) se chevauchent

 espace d'usage douche

 espace d'usage WC

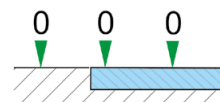


 espace d'usage douche

 espace d'usage WC

Receveur de plain-pied

Receveur Setaplano posé affleurant :



- l'espace de manoeuvre Ø 1,5 m peut chevaucher sur toute la surface de la douche.

- l'espace de manoeuvre Ø 1,5 m peut chevaucher sur le lavabo de 15 cm max.

Les espaces d'usage de la douche et du WC (0,8 m x 1,3 m) se chevauchent

GEBERIT s.à.r.l.
Z.A. du Bois Gasseau
CS 40252 Samoreau
77215 Avon Cedex

T : +33 60 71 66 66

> service.commercial@geberit.com

> service.technique@geberit.com

> www.geberit.fr